

Nom : **Manon**
 Prénoms : *Eugène* Surnom :
 Numéro matricule du recrutement : **142**
 Classe de mobilisation : **1894**

ÉTAT CIVIL
 N° le **23 Janvier 1874** à **St Georges d'Espauche**, canton d' **Heyrieu**, département de **l'Isère**, résidant à **St Georges d'Espauche**, canton d' **Heyrieu**, département de **l'Isère**
 fils de **Joseph** et de **Madame Louise**, domiciliés à **St Georges d'Espauche**, canton d' **Heyrieu**, département de **l'Isère**
 Profession d' **maçon**
SIGNALEMENT
 Cheveux *bruns*, sourcils *châtains*
 yeux *châtains*, front *ordinaire*
 nez *moyen*, bouche *moyenne*
 menton *brun*, visage *ovale*
 Taille : **1 m. 75** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

N° **39** de tirage dans le canton d' **Heyrieu**
 Degré d'instruction : (générale (1). **3**)
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS
 (Indiquer le calibre des armes, sursis, etc.)
Don
 Compris dans la **1** partie de la liste du recrutement cantonal (..... portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 incorporé le **15 Novembre 1895** N° **5873** *crayé au*
Corps et 2^e can^{on} conducteur ledit jour
Employé dans la disponibilité le 21 Novembre 1897
(solution de famille - art. 22 de la loi du 15 juillet 1889) en attendant
son passage dans la réserve.
Certificat de bonne conduite : accordé
 Passé dans la *réserve* de l'armée active le **1^{er} Novembre 1898**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile en résidence.
1 ^{er} Juin 1903	Rue Monteban, 112, Lyon Ec.		R
6 ^{ème} 1904	1 ^{er} rue d'Arènes, Nièvre		R
1 ^{er} 1907	5 ^{ème} rue de Chambray, Nièvre		R

Indication des corps auxiliaires des jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active : **6^e Régiment d'Artillerie**
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : **Art^{illerie} de Camp^{agne} Valence**
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve : **6^e Art^{illerie} de Camp^{agne} Paris**

Rappel à l'activité par suite de la Mobilisation Générale
 P^{ri} du **1^{er} Août 1914**, arrivé au corps le **8 Août 1914**
 D'après l'arrêté ministériel en vertu de la loi sur la durée de la guerre :
 1^{er} du 15 juillet 1915 - service au camp le 23 juillet 1915 - *quadruple temporaire*
 2^{ème} du 15 juillet 1915 - *service temporaire* par la Com^{mande} de réserve
 3^{ème} du 16 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 4^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 5^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 6^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 7^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 8^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 9^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 10^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 11^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 12^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 13^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 14^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 15^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 16^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 17^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 18^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 19^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 20^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 21^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 22^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 23^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 24^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 25^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 26^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 27^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 28^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 29^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 30^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 31^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 32^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 33^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 34^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 35^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 36^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 37^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 38^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 39^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 40^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 41^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 42^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 43^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 44^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 45^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 46^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 47^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 48^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 49^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 50^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 51^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 52^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 53^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 54^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 55^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 56^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 57^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 58^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 59^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 60^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 61^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 62^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 63^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 64^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 65^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 66^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 67^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 68^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 69^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 70^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 71^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 72^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 73^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 74^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 75^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 76^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 77^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 78^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 79^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 80^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 81^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 82^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 83^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 84^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 85^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 86^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 87^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 88^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 89^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 90^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 91^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 92^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 93^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 94^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 95^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 96^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 97^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 98^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 99^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*
 100^{ème} du 19 novembre 1917 pour *embusquement pulmonaire*

ÉPOQUE
 à laquelle l'homme doit passer dans
 la disponibilité de l'armée active, la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale, la date de la libération du service militaire.

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la libération du service militaire.
1 ^{er} Novembre 1898	1 ^{er} Novembre 1908	1 ^{er} Novembre 1914	1 ^{er} Novembre 1920	1920
		1 ^{er} OCTOBRE 1915	1 ^{er} OCTOBRE 1922	1922

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi)

Campagnes
 Allemagne : du 8 Août 1914 au 8^{ème} année 1919
 Dont aux Armées du 8 Août 1914 au 24 juillet 1915
 Dont à l'Intérieur du 25 juillet 1915 au 8^{ème} année 1919
Blessures, Citations, Décorations
 Néant

Nom : *Manon*

Prénoms : *Eugène* **Surnom :**

Numéro matricule du recrutement : *142*

Classe de mobilisation : *1894*

ÉTAT CIVIL.

Né le *23 Février 1874* à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrin*, département de *l'Isère*, résidant à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrin*, département de *l'Isère*

fil d' *L. J. J. J.*, profession d' *maçon* et de *Passon* *Saint*, domiciliés à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrin*, département de *l'Isère*

N° *39* de tirage dans le canton d' *Heyrin*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Don

Compris dans la *1* partie de la liste du recrutement cantonal (..... partie)

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

incorpore le 15 Novembre 1895 N° 1873 armé au 6^e Régiment d'Artillerie, can^o conducteur ledit jour
Employé dans la disponibilité le 21 Novembre 1897
bonifié de famille - art. 22 de la loi du 15 Juillet 1889 en attendant
son passage dans la réserve.

Certificat de bonne conduite: accordé

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} Novembre 1898*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<i>11 Juin 1893</i>	<i>Rey-Montesquieu</i>	<i>12^e Lyon Bc</i>	<i>R</i>
<i>6 Juin 1894</i>	<i>St Priest d'Arvey</i>	<i>Thiers</i>	<i>R</i>
<i>1^{er} 1907</i>	<i>St Pierre de Chambrun</i>	<i>Thiers</i>	<i>R</i>

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1^{er} Novembre 1898</i>	<i>1^{er} Novembre 1908</i>	<i>1^{er} Octobre 1914</i>	<i>1^{er} Octobre 1915</i>	<i>1^{er} Octobre 1920</i>

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le *21* au *29 Septembre 1911*

Libéré du service militaire le *1^{er} Octobre 1922*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3^e):

Dans l'armée active. *6^e Régiment d'Artillerie*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *1^{er} 2^e Comp^o de Valence 1907*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *6^e Rég^o de Gendarmes 1911*
6^e Art^o de Camp. 1808

AFFECTATIONS d'après guerre
6^e Art^o de Camp. Pont

Numéro au casier spécial du recrutement. *58*

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

1894 - 142

54
22

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1830.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)